



Examen professionnel de garde-frontière avec brevet fédéral

L'examen professionnel de garde-frontière avec brevet fédéral sera effectué en 2021 au Campus AFD, Kasinostrasse 4, à 4410 Liestal. Par l'examen, la candidate / le candidat doit apporter la preuve qu'elle / qu'il possède les aptitudes professionnelles nécessaires à l'activité de garde-frontière qualifié.

Sont admis à l'examen les candidates et les candidats qui:

- a. attestent d'un certificat fédéral de capacité d'une formation professionnelle initiale de 3 ans au minimum ou une formation jugée équivalente;
- b. a achevé avec succès l'école de garde-frontière.

Questions administratives:

Dates des épreuves: 31.5.2021–25.6.2021

Taxe d'examen: Aucune taxe d'examen n'est perçue.

Adresse
d'inscription: Administration fédérale des douanes
Personnel et Formation
Taubenstrasse 16
3003 Berne

Délai d'inscription: 28.2.2021

Par la suite, les candidates / les candidats admis/es seront informés/es quant au règlement d'examen en vigueur et au déroulement des examens.

L'inscription comporte:

- a. un résumé de la formation et des activités professionnelles;
- b. les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- c. la mention de la langue d'examen;
- d. la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

22 décembre 2020

Administration fédérale des douanes